



CSA - Ministériel

(jeudi 3 octobre 2024)

Déclaration liminaire

Monsieur le Ministre,
Madame la Secrétaire générale,

Plus de deux mois après le résultat des élections législatives anticipées, dans un contexte inédit sous la cinquième République, un gouvernement vient d'être nommé avec à sa tête Michel Barnier et vous-même au ministère de la Justice.

L'UNSa Justice et l'USM, syndicats majoritaires et apolitiques, vous félicitent pour votre nomination à la tête de ce ministère régalien qui a la particularité d'être bien davantage qu'un simple service public puisqu'il porte le nom d'une vertu et relève d'une autorité constitutionnelle : l'autorité judiciaire, déclinaison du pouvoir judiciaire de la théorie de Montesquieu.

Si nous ne manquerons pas à la bienséance en vous souhaitant la bienvenue, **l'UNSa Justice et l'USM, toutes deux Premières Organisations Syndicales au sein du ministère de la Justice**, ont des attentes très fortes sur différents dossiers (généraux, transversaux et catégoriels), sur la publication de textes relatifs à des accords signés, mais aussi sur la situation actuelle en matière de surpopulation pénale et de violence à l'égard des personnels où encore, sur la gestion inacceptable des ressources humaines à la DPJJ avec près de 500 contractuels non renouvelés sans information préalable ayant pour conséquence, des services sinistrés et des agents en grande souffrance...

Bien évidemment nous n'écartons pas de nos priorités, le projet de Loi de finances 2025, dont personne ne parle en interne à vos services, mais dont nous pensons savoir que l'équation semble compliquée à l'écoute des annonces qui ont été faites par le gouvernement sortant sur les économies que ce pays et les Français doivent engager pour revenir à un certain équilibre économique.

Alors, doit-on rappeler que la Justice de ce pays est très en retard sur les standards européens en matière de budget, que de nombreuses réformes ont été engagées avec de surcroît la construction de 15 000 places de prison, la construction et la rénovation de tribunaux... Tout cela s'inscrit dans une Loi de programmation (LOPJ). L'enjeu est de taille pour la Justice et le non-respect année par année, des engagements budgétaires de cette Loi, aurait des conséquences importantes.

Sans occulter les difficultés budgétaires, **l'UNSa Justice et l'USM** expriment fermement le maintien du « cap » engagé par la LOPJ. Les coups de rabot successifs cette année auront déjà suffisamment pollué la gestion de la masse salariale avec des conséquences importantes sur les terrains, alors même que selon vos services, celle-ci n'aurait pas été impactée.

Permettez-nous d'en douter, ne serait-ce qu'au regard des carences qui ne cessent de s'accroître en matière de RH !

Sur un plan transversal, **l'UNSa Justice** souhaite que nous puissions finaliser les travaux s'agissant des personnels techniques avec la création d'une filière technique ministérielle, un corps de débouché pour les adjoints techniques corps communs actuels et l'intégration valorisée des personnels techniques de la DAP.

L'UNSa Justice exige que soient aussi et enfin engagés les travaux concernant les personnels administratifs. Voilà près de dix mois que votre prédécesseur a répondu favorablement à notre demande et force est de constater que rien n'a été entrepris. Ce dossier est une priorité que nous n'entendons pas oublier ! Certes, le dialogue social ministériel aura été dense au cours du semestre précédent, mais nos collègues adjoint(e)s administratif(ve)s, secrétaires administratif(ve)s et attaché(e)s méritent eux aussi d'obtenir la reconnaissance qui leur est due. Sachez que toute patience à ses limites et qu'à ce titre, nous n'attendrons pas dix mois de plus.

Nous avons déjà fait savoir au secrétariat général les grandes lignes des dispositifs à faire évoluer afin de valoriser l'ensemble des corps communs, qu'il s'agisse d'avancée indemnitaire, de promotions plus dynamiques ou encore, d'attractivités diverses, comme mettre un terme à l'écêtement des heures supplémentaires.

L'UNSa Justice et l'USM portent aussi un intérêt particulier à l'action sociale du ministère de la Justice. Force de propositions, nous avons dressé nos exigences et revendications. L'action sociale est importante et nécessaire pour pallier les enjeux sociaux et les accidents de la vie afin d'accompagner au mieux les personnels. Si elle a vocation à tendre la main aux plus démunis d'entre-nous, elle reste accessible à tous. Par conséquent, gageons que son budget ne sera pas rogné afin de ne pas casser la dynamique engagée sur divers points comme la restauration administrative, le logement, la petite enfance, les séjours vacances (jeunes et familles), l'orphelinat....

L'UNSa Justice et l'USM sont aussi très engagées dans la négociation actuelle sur la qualité de vie et les conditions de travail. Il ne pourra pas y avoir d'accord possible si le ministère ne s'engage pas foncièrement sur les moyens afin de créer une véritable filière d'acteurs en sécurité et santé au travail, en innovant avec la création d'un fond dédié et en respectant le cahier des charges constituer par un plan d'actions qui devra être ambitieux pour ne plus revivre les trop nombreux drames humains que nous déplorons encore et toujours.

Concernant la Direction des Services Judiciaires (DSJ), l'UNSa Justice souhaite que votre priorité se porte sur la mise en œuvre de l'accord que nous avons signé le 26 octobre dernier.

Un accord signé par trois syndicats représentatifs à la DSJ, représentant plus de 58% des personnels aux dernières élections.

Les textes tirés de l'accord sont actuellement en carafe au Conseil d'Etat. Il est important que ceux-ci soient rapidement publiés pour permettre la mise en application de la réforme signée. Celle-ci porte sur le passage du greffier en catégorie « A » pour 3 200 d'entre eux, la promotion de 700 adjoints administratifs en greffiers et la reconstitution du grade de greffier principal (qui constituera les premiers 3 200 greffiers A). La concrétisation de ces points est impérative si vous voulez que la parole publique ait encore une valeur aux yeux des personnels.

Par ailleurs, nous revendiquons le maintien du plan quinquennal de recrutement voté au parlement (1800 greffiers et 1500 magistrats) d'ici à 2027. Ce plan est indispensable ! Au même titre, que la création de référents (assistants et conseillers) de prévention à la DSJ avec un minimum de temps dédié (20 à 50%) et des postes supplémentaires en compensation dans les services.

S'agissant de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ), les personnels sont confrontés depuis le 31 juillet à une crise sans précédent, suite aux annonces brutales de la directrice de la DPJJ de ne pas renouveler en plein été 500 postes d'agents contractuels. La position de la direction qui distille désormais au compte-goutte de nouveaux contrats à la suite de la levée d'une partie de la réserve de trois millions d'euros obtenue grâce à la mobilisation de l'intersyndicale est loin d'être satisfaisante.

C'est désormais une gestion de crise qui se met en place dans la précipitation et dans une forme d'improvisation.

Ainsi, des agents sont sommés de faire des missions çà et là, de venir en renfort sur d'autres unités pour leur permettre de fonctionner. Les listes d'attente s'allongent et conduisent à augmenter les délais de prise en charge des mineurs nuisant à l'efficacité des mesures éducatives et la continuité des parcours. Certaines mesures sont dispatchées sur d'autres unités au mépris de la prise en compte du lieu d'habitation des jeunes et de leur famille créant ainsi un éloignement préjudiciable à la mise en place et l'efficacité du suivi.

Par ailleurs, une autre question devient prégnante, celle du non-remplacement des postes vacants, pour lesquels il n'y a pas d'autorisation de recrutement.

Cette situation de chaos est inacceptable pour les personnels qui sont déjà épuisés par la mise en place du CJPM et la non prise en compte de la charge réelle de leur travail, mais aussi pour les jeunes et les familles dont les suivis sont dégradés.

Ce jeudi 3 octobre est une journée de mobilisation à la PJJ pour exiger en intersyndicale que l'ensemble des postes soient pourvus à la PJJ, mais aussi qu'un bilan RH soit présenté aux Organisations Syndicales, ainsi que la communication du rapport de l'IGJ concernant la gestion de la masse salariale et des contractuels.

Au-delà de cette situation, il convient de mettre cette crise en perspective avec les annonces faites auparavant par le gouvernement « Attal » voulant rapprocher la Justice des mineurs de celle des majeurs avec la mise en place de dispositions telles que la procédure de comparution immédiate, la remise en cause du principe d'atténuation de responsabilité pénale...

Tous les signes convergent... Alors nous osons poser la question : ce ministère veut-il la mort de la PJJ ?

Les politiques qui seraient tentés de mettre en place ce macabre projet auraient une lourde responsabilité, celle de démanteler une institution qui a pourtant une belle vocation, celle d'offrir des accompagnements éducatifs aux adolescents (es) de notre pays.

Concernant la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP), depuis le 16 juillet dernier, après la démission de l'ancien gouvernement, nous avons été contraints de passer un été et une rentrée dans l'incertitude, sans aucune perspective claire pour l'avenir de notre système pénitentiaire.

Nous avons une fois de plus traversé un été difficile, marqué par des niveaux alarmants de surpopulation carcérale, cumulant les records mois après mois et des agressions de personnels toujours plus nombreuses ayant pour conséquence directe des événements dramatiques avec l'émeute et la prise d'otages de personnels au CP Majicavo en fin de semaine dernière où encore, ce week-end à la maison d'arrêt de Nîmes avec plus d'une centaine de détenus en cours de promenade refusant de réintégrer leur cellule pour protester contre des conditions de détention indignes.

Le risque de naufrage de notre service public a encore été évité grâce au dévouement et à l'engagement sans faille de l'ensemble des personnels pénitentiaires.

L'UNSa Justice exige maintenant des réponses concrètes et des actions immédiates pour garantir des conditions de travail dignes pour les personnels. La situation doit évoluer et il est temps que nos revendications soient entendues sur les moyens nécessaires au bon fonctionnement des établissements et structures pénitentiaires, la mise en œuvre du protocole signé en juin dernier avec votre prédécesseur faisant suite au drame d'Incarville ayant coûté la vie à deux de nos collègues...

Depuis juillet, les réunions sur ce protocole d'accord se multiplient mais l'absence d'arbitrage, tant politique que budgétaire, entrave tout progrès significatif. Les personnels sont en attente et nous ne constatons que peu d'amélioration pour ne pas dire aucune.

Au contraire, nous assistons à un retour aux pratiques désastreuses qui ont conduit à l'assassinat de deux de nos camarades.

Par conséquent, Le budget 2025 devra prendre en compte le coût du matériel acté dans le cadre du protocole d'accord d'Incarville (véhicule, armement, sécurisation des établissements...), mais également venir gommer les incohérences générées par la réforme des personnels de surveillance notamment pour les brigadiers chefs et majors encadrement.

Cette Loi devra également apporter des solutions pour le paiement des heures supplémentaires réalisées et non payées à ce jour. L'État, en tant qu'employeur, doit s'acquitter de sa dette de 13,5 millions d'euros envers ses personnels pénitentiaires.

Le milieu ouvert n'a rien à envier au milieu fermé où les personnels des services d'insertion et de probation croulent sous les suivis et les mesures, bien loin des règles européennes de probation...

Les attentes des personnels pénitentiaires sont donc fortes et nombreuses. Ils en ont assez des orientations politiques délétères, des rendez-vous ratés et demandent légitimement des solutions innovantes, systémiques et pérennes pour améliorer leurs conditions d'exercice et leur quotidien.

Si nous devons résumer l'urgence de nos priorités, il s'agirait du respect des engagements du protocole de juin dernier, de la lutte contre la surpopulation carcérale et les violences, de la sécurité des personnels, du paiement des heures supplémentaires réalisées, de la fin de la minoration de l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise...

S'agissant du secrétariat général et de l'administration centrale, il est temps que cette administration respecte ses engagements et que les adjoints, secrétaires administratifs et attachés bénéficient à leur tour d'une reconnaissance digne de ce nom.

Faisant face aux vacances de postes bien connues au secrétariat général, ces derniers ont toujours répondu présents et malgré les pressions hiérarchiques, des conditions de travail quelquefois limites, leur motivation reste entière.

Ils méritent eux aussi de pouvoir vivre sereinement passé le 15 du mois, ils méritent de pouvoir faire autre chose que de payer leur loyer et leurs factures. Certains d'entre-deux sont dans une telle situation de précarité qu'ils se « passent » du repas du soir. Vous devez en être conscient et entendre les revendications de **l'UNSa Justice**, car sans le travail des corps communs, notre Institution ne peut fonctionner.

Attachée depuis toujours à un dialogue constructif et exigeant avec nos partenaires, dont l'administration, **l'USM** a été un partenaire « moteur » sur les sujets de l'évaluation du temps de travail des magistrats, sur la réforme indemnitaire et indiciaire, sur les décrets d'application de la loi organique du 20 novembre 2023 et sur les sujets de l'égalité professionnelle, de la qualité de vie au travail et de la protection sociale complémentaire des personnels judiciaires.

Ainsi que nous vous l'avons déjà officiellement écrit, nous aurons à cœur dans le cadre de ce dialogue d'aborder les sujets suivants que nous tenons à résumer ce jour où vous présidez votre premier CSA M :

- **L'Indépendance de la Justice, autorité constitutionnelle : se déclinant notamment par la nécessaire réforme du statut du parquet et par le fait que l'institution judiciaire ne saurait être réduite à sa seule activité pénale et devenir un maillon dans une chaîne pénale à la main du ministère de l'intérieur ;**
- **Le budget de la justice : la préservation de la LOPJ et des recrutements « massifs » (1500 magistrats notamment) dans la suite des EGJ (suite au constat de l'état de délabrement avancé de notre institution) et pour se rapprocher des standards européens (chiffres CEPEJ) ; l'abandon de la nécessaire remise à niveau aurait un effet délétère parmi les personnels judiciaires qui depuis des années s'épuisent à faire fonctionner l'institution et sont en droit d'attendre enfin des renforts en moyens humains, informatiques et financiers à la hauteur des enjeux ;**
- **Les rémunérations : les grilles indiciaires modernisées dans un sens d'égalité avec les autres magistratures administrative et financière ;** cette réforme d'équité, très attendue par l'ensemble du corps, doit entrer en vigueur en décembre 2024 et a été pour ce faire prévue dans le budget. **l'USM** demande que cet objectif soit maintenu ou, qu'à défaut, les grilles concernant le pied de corps et le grade intermédiaire soient mises en place sans délai dans l'attente de la mise en œuvre du 3ème grade ; cette réforme est attendue depuis trop longtemps pour être encore repoussée. Il en va de l'égalité entre les différentes magistratures ;
- **La charge de travail et le temps de travail : l'USM** s'est résolument investie dans les groupes de travail ministériels sur l'évaluation (macro) de la charge de travail des magistrats mis en place pour répondre aux demandes de Bercy et de la Cour des Comptes. Ce travail doit être poursuivi et affiné selon la DSJ, ce qui repousse encore une fois sa mise en œuvre. **l'USM** continuera résolument à porter ce sujet fondamental pour en finir à moyen terme à une justice dégradée, qui entraîne perte de sens voire une souffrance éthique (cf. la Tribune parue dans le Monde le 23 novembre 2021 nommée « Tribune des 3000 ») ;
- Sans vouloir alourdir notre propos, d'autres sujets devront continuer d'être travaillés car ils sont tout aussi importants et que nous nous contentons d'évoquer ici : la surpopulation carcérale (dont les magistrats ne sauraient être tenus pour responsables), la réforme du droit des mineurs (**l'USM** est très attachée à l'excuse de minorité, et demande des moyens pour l'ASE et la PJJ, dans le souci d'une prévention de l'entrée en délinquance), la simplification du code de procédure pénale, la liberté d'expression des magistrats, leur protection fonctionnelle (notamment lorsqu'ils sont attaqués), la charte de déontologie, le respect de l'Etat de droit et la hiérarchie des normes...

l'USM reste à votre disposition pour échanger sur tous ces sujets d'importance, d'actualité ou de fond.

Concernant l'ordre du jour de ce CSA Ministériel, le premier point concerne la réserve pénitentiaire :

Par un courrier en date du 8 avril 2024, notre Organisation Syndicale avait saisi la DAP pour attirer son attention sur le défaut de suivi réglementaire du code pénitentiaire en ce qui concernait la réserve pénitentiaire. La partie réglementaire contredisant la partie législative pour la limite d'âge pour être réserviste ainsi que la limitation de la durée des contrats à 5 ans. Ce CSA M va donc permettre d'entériner cette mise en conformité des parties législative et réglementaire du code pénitentiaire.

Il n'en va de même pour la circulaire du 1^{er} juin 2012 relative à la mise en œuvre de la réserve civile pénitentiaire au sein des services du ministère de la justice qui n'a toujours pas été abrogée...

D'autre part, la DAP a produit, sans aucune présentation ni discussion avec les organisations syndicales représentatives, une note en date du 29 mars 2024 élargissant de façon exponentielle les missions pouvant être dévolues aux réservistes listées à l'article L.114-1 du code pénitentiaire qui dépassent le cadre de l'exposé des motifs du projet de loi de programmation et d'orientation qui visaient des missions complémentaires, en s'appuyant de surcroît sur des

fondements juridiques qui sont tous abrogés (loi n°2009-1436 du 24 novembre 2009 et décret n°2011-740 du 27 juin 2011).

L'UNSa Justice demande donc à nouveau l'élaboration d'une note spécifique portant « doctrine d'emploi des réservistes pénitentiaires » en concertation avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives à la Direction de l'Administration Pénitentiaire. »

Le second point concerne la modification du décret du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des CAP.

Il vise à modifier son annexe afin de permettre aux CPIP de bénéficier à nouveau d'un tableau périodique de mutation et d'une mobilité au barème.

L'UNSa Justice s'est toujours opposée à la Loi de transformation de la fonction publique et à ses avatars que sont, entre autres, les lignes directrices de gestion. Elle continue à réclamer le retour de la mobilité dans le giron des commissions administratives paritaires.

Dans ce contexte, le texte qui nous est présenté aujourd'hui va dans le bon sens et permettra de rétablir un minimum d'équité et de transparence dans la mobilité des CPIP. Il s'agit d'une belle victoire collective des organisations syndicales mobilisées sur ce sujet.

L'UNSa Justice ne compte cependant pas s'en arrêter là... Par l'intermédiaire de sa branche pénitentiaire, elle entend peser dans les négociations à venir sur les critères de mobilité des CPIP. Elle demande encore et toujours :

- l'information de chaque agent sur son nombre de points ;
- la création d'un rang de classement, transmis à chaque agent candidat à la mobilité ;
- le maintien et une revalorisation des priorités statutaires définies à l'article 60 de la Loi de 1984 (rapprochement de conjoint, RQTH, CIMM) ;
- le maintien des effets du CIMM et l'attribution de la totalité des points prévus par le barème quelle que soit la position administrative ou l'affectation géographique des personnels.

Paris, le 3 octobre 2024

Pour les élus UNSa Justice et USM,

Le Secrétaire général,
Jean-François FORGET